

Programme de la Formation

## **DÉMARCHE DES ARCHITECTES ENVERS LES PARTICULIERS - TECHNIQUE : Concevoir – Détailler – Métrer - Chiffrer**

2 jours soit 14 heures de formation

### DATE(S) ET LIEU(X)

**Module** : TECHNIQUE : Concevoir – Détailler – Métrer - Chiffrer

**Date(s)** : jeudi 10 octobre 2019 au vendredi 11 octobre 2019

**Lieu** : Nantes (dans l'attente du lieu exact de formation) - 2, place Mangin 44200 Nantes

### CONTEXTE GÉNÉRAL

Le métier d'architecte nécessite un long apprentissage, sur bien des domaines différents.

Si la formation initiale consacre légitimement l'essentiel du temps des études à l'élaboration du projet d'architecture, les connaissances techniques d'une construction se révèlent être incomplètement apprises par les architectes.

Lors d'opérations avec des Particuliers, telle qu'une maison individuelle, l'architecte se trouve seul maître d'œuvre face à des artisans dont les niveaux de connaissance technique sont très inégaux.

Les participants, maître d'ouvrage compris, comptent alors sur l'architecte pour être le sachant sur lequel tous peuvent compter.

La conception, les détails techniques, le métré, le chiffrage seront faits par les participants pendant la formation à partir d'un projet simple mais très varié (neuf et rénovation, structures maçonnerie et bois, toiture pentue, horizontale, etc.).

### PUBLIC CIBLE

Architectes libéraux (à titre individuel ou en société) et leurs collaborateurs.

### MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Formation fondée sur des méthodes pédagogiques actives, pour favoriser le lien théorie-pratique par un partage de la formation et de l'expérience du formateur, des études de cas, des exercices et des échanges de pratiques.

Un mémo technique sera remis à chaque participant.

Module

## **TECHNIQUE : Concevoir – Détailler – Métrer - Chiffrer**

2 jours soit 14 heures de formation

### DATE(S) ET LIEU(X)

**Date(s)** : jeudi 10 octobre 2019 au vendredi 11 octobre 2019, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

**Lieu** : Nantes (dans l'attente du lieu exact de formation) - 2, place Mangin 44200 Nantes

### OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Concevoir et détailler un projet pour des particuliers,
- Savoir rédiger un CCTP,
- Métrer et chiffrer ouvrages et travaux,
- Programmer les divers travaux.

## FORMATEUR(S)

ESPAGNO Jean-François - Architecte, Membre de l'Association des Architectes d'Aujourd'hui

## PROGRAMME

1° jour

### **Conception technique : plans de détails et cctp**

- Les soutènements, les adaptations au sol
- La structure béton armé – la structure bois
- Les toitures
- Les menuiseries
- Les équipements : plomberie, chauffage, électricité
- Les revêtements

2° jour

### **Métré et chiffrage**

- Métré des ouvrages étudiés la veille
- Chiffrage des travaux étudiés, avec leurs variantes

### **Le chantier**

- Etablir un Planning, y compris ses modifications pour adaptation aux aléas du chantier
- Check-list des vérifications impératives que doit faire l'architecte au cours du chantier.

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

**A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :**  
**Gep'atlantique Bretagne & Pays de Loire 2, place Victor Mangin 44200 Nantes**  
**07.64.07.34.41 - [gepatlantique@orange.fr](mailto:gepatlantique@orange.fr)**

**FORMATION : DÉMARCHE DES ARCHITECTES ENVERS LES PARTICULIERS - TECHNIQUE : Concevoir – Détailler – Métrer - Chiffrer**

**Module :** TECHNIQUE : Concevoir – Détailler – Métrer - Chiffrer

**Date(s) :** jeudi 10 octobre 2019 au vendredi 11 octobre 2019, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

**Lieu :** Nantes (dans l'attente du lieu exact de formation) - 2, place Mangin 44200 Nantes

**Durée :** 2 jours soit 14 heures

**Places limitées à :** 14

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Date de naissance :** ..... **Téléphone :** .....

**E-mail personnel :** ..... *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

**Ancienneté dans l'entreprise :** ..... **Numéro de sécurité sociale :** .....

**Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP :**  Oui /  Non **Architecte DPLG :**  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte :** .....

**Activité du stagiaire :**

**Mode d'exercice :**

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- FAFIEC
- Pôle emploi - Plateforme PDL
- Autre : .....

**Demande de subrogation :**  Oui /  Non

**ORGANISME / ENTREPRISE**

**Raison Sociale :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Type d'entreprise :** ..... **Activité principale :** .....

**Gérant(e) :** ..... **Fonction :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Siret :** ..... **N° société d'architecture :** ..... **Effectif dans l'organisme :** .....

|   |                        |                            |         |
|---|------------------------|----------------------------|---------|
| <b>Module 1 : TECHNIQUE : Concevoir – Détailler – Métrer - Chiffrer</b> |                        | <b>14h / 2 jours</b>       |         |
| Coût pédagogique  | Tarif inter entreprise | 600,00 € HT / 720,00 € TTC | ..... € |
| <b>TOTAL</b>  |                        |                            | ..... € |

**MODE DE PAIEMENT**

- Chèque  Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

# Conditions Générales de Vente

## 1 - Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par le Gep'atlantique.

## 2 - Inscription

Toute inscription nécessite le **renvoi du bulletin d'inscription** dûment renseigné avant la date de début de stage, au Gep'atlantique.

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être **accompagnée ou confirmée par le règlement par chèque** ou par virement du montant TTC correspondant, ou d'une lettre valant commande pour les administrations.

Le règlement par chèque est encaissé à l'issue de la formation mais vous pouvez, si vous le désirez, mentionner une date ultérieure d'encaissement, à réception de la prise en charge par exemple. **Sans cette mention contraire, le chèque sera automatiquement encaissé à l'issue de la session.**

Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.

## 3 - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit une convention de formation simplifiée accompagnée d'un devis, d'une fiche pédagogique et d'un dossier de prise en charge.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence et attestation de fin de formation).

## 4 - Prix

Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire.

## 5 - Modalités de paiement

Elles seront précisées dans la convention de formation.

## 6 - Report/Annulation

### Du fait du Gep'atlantique :

Le Gep'atlantique se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, le GEP'Atlantique reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

### Du fait du stagiaire :

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues plus de 15 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'inscription d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation, ainsi que les demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'annulation d'un montant égal à 40% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

De plus le GEP'Atlantique, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.

## 7 - Clause de confidentialité

Les informations collectées auprès des entreprises et des stagiaires individuels dans le cadre du bulletin d'inscription ne font l'objet d'aucune diffusion.

## 8 - Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, le Gep'atlantique et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Nantes.